

SYMEVAD

Note synthétique de présentation des budgets primitifs 2022

Cadre général de la note synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SYMEVAD, elle est disponible sur le site internet de notre syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs ont été votés le 11 avril 2022 par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 28 mars 2022 en Comité Syndical.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté, la section de fonctionnement intégrant principalement les recettes et dépenses de gestion des déchets de notre territoire, et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

L'ensemble des données présentées sont en €HT.

Contexte global SYMEVAD

Le SYMEVAD, Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des déchets est un établissement public créé en 2007, qui a pour mission « le traitement des déchets » en intervenant sur le territoire de trois EPCI, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- La Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

Dans le cadre de son activité « traitement des déchets », le SYMEVAD s'est vu attribuer deux compétences :

- Compétence obligatoire: Traitement des déchets (2007)
- Compétence facultative : Gestion des « hauts de quai déchèterie » (2018)

Seul l'EPCI Douaisis Agglo a adhéré à la compétence facultative en date du 01/04/2018.

Dès lors, les missions du SYMEVAD, se déclinent ainsi :

- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant **l'exploitation** des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
- L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le **développement** et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
- La réduction des déchets à la source par la prévention.

Afin d'optimiser sa gestion dans le but de mener à bien son activité, le SYMEVAD, s'est doté de plusieurs installations de traitement modernes et performantes :

- Un Centre de Tri des déchets d'emballages ménagers (CdT),
- Une unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME) des ordures ménagères résiduelles,
- Un Centre de Valorisation Organique des végétaux (CVO)
- Une ressourcerie (RESS)
- Des déchèteries, pour lesquelles le SYMEVAD est chargé de la gestion du « bas de quai » (mise à disposition des bennes, transport et valorisation des déchets) pour l'ensemble du territoire, et la gestion du « haut de quai » (maintenance et entretien du site, accueil des usagers, organisation du service) pour Douaisis Agglo.

I - Budget primitif « énergie renouvelable » 2022

Ce budget annexe (Service Public à caractère Industriel et Commercial - SPIC) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON, ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

A. Section d'exploitation BP 2022 avec reprise anticipée des résultats 2021

		DEPENSES	
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
011	6156	Maintenance des panneaux	1 860,00 €
011	6288	Droit au réseau CT + nettoyage des panneaux CT	8 870,00 €
65	658	Arrondis de TVA	2,00 €
66	66111	Intérêts emprunts	143 582,42 €
00	66112	ICNE	1 924,28 €
67	672	Reversement au budget principal	491 800,41 €
O42	6811	DAP	468 859,28 €
		Total	1 116 898,39 €

		RECEITES	
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
002		Résultat de fonctionnement reporté 2021	- €
75	7588	Revente électricité 2022	150 000,00 €
75	7588	Revente Biométhane 2022	930 000,00 €
O42	777	Quote-part de subvention	36 898,39 €
		Total	1 116 898,39 €

Structure de la section d'exploitation par type d'énergie (avec résultat reporté 2021) et comparaison avec l'exercice 2021

Afin de mieux comprendre le budget « énergie renouvelable » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

Structure de la section d'exploitation par types d'énergies BP 2022

		DEPE	NSES D'EXPLOITA	ATION					RECE	TTES D'EXPLOITA	ATION		
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%
011	. €	0%	10 730,00 €	100%	10 730,00 €	1%	002	. €	0%	0	0%	· €	0%
65	2,00€	100%	. €	0%	2,00€	0%	75	930 000,00 €	86%	150 000,00 €	14%	1 080 000,00 €	97%
66	112 793,88 €	78%	32 712,82 €	22%	145 506,70 €	13%	042	- €	0%	36 898,39 €	100%	36 898,39 €	3%
67	452 204,12 €	92%	39 596,29 €	8%	491 800,41 €	44%							
042	365 000,00 €	78%	103 859,28 €	22%	468 859,28 €	42%							
TOTAL	930 000,00 €	83%	186 898,39 €	17%	1 116 898,39 €	100%	TOTAL	930 000,00 €	83%	186 898,39 €	17%	1 116 898,39 €	100%

La structure de la section d'exploitation (fonctionnement) en dépense est principalement composée de frais d'amortissements comptables (chapitre 042) et de frais financiers (chapitre 66) soit 57 % des dépenses. Également intégré en 2022, un reversement prévisionnel de 492 K€ au budget général (chapitre 67).

S'agissant des recettes de cette même section, elles se composent quasi exclusivement de revente de l'énergie (électricité, 14 % et biométhane, 86 %) au niveau du chapitre 75.

<u>L'évolution de la section d'exploitation par rapport au compte administratif 2021</u>

	DE	PENSES			
CHAPITRE	BP 2021	CA 2021	SOLDE	BP 2022	BP-22/ CA-21
011 - Charges à caractère général	11 362,18 €	5 621,46 €	5 740,72 €	10 730,00 €	5 108,54 €
65 - Autres charges de gestion courante	2,00€	- €	2,00€	2,00€	2,00€
66 - Charges financières	157 734,48 €	155 382,37 €	2 352,11 €	145 506,70 €	- 9875,67€
67 - Charges exceptionnelles	622 112,52 €	512 794,42 €	109 318,10 €	491 800,41 €	- 20 994,01 €
042 - Opérations d'ordre	469 151,11 €	469 151,11 €	- €	468 859,28 €	- 291,83€
Total	1 260 362,29 €	1 142 949,36 €	117 412,93 €	1 116 898,39 €	- 26 050,97 €
	RE	CETTES			
CHAPITRE	BP 2021	CA 2021	SOLDE	BP 2022	BP-22/ CA-21
002 - Résultat d'exploitation reporté	96 463,91 €	96 463,91 €	- €	- €	- 96 463,91 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 127 000,00 €	1 009 587,07 €	117 412,93 €	1 080 000,00 €	70 412,93 €
042 - Opérations d'ordre	36 898,38 €	36 898,38 €	- €	36 898,39 €	0,01 €
Total	1 260 362,29 €	1 142 949,36 €	117 412,93 €	1 116 898,39 €	- 26 050,97 €

Les principaux facteurs d'évolutions :

En dépenses

 Chapitre 67: Un reversement au budget principal 2021 moins élevé que la prévision du BP 2021 (-110 K€), lié principalement aux deux arrêts techniques 2021 de l'unité TVME



(impact sur l'injection du biométhane). Pour l'exercice 2022, un reversement au budget principal sensiblement identique (491 K€) à celui de 2021 (512 K€).

En recettes

• Chapitre 75: Des reventes d'énergies 2021 moins élevées que la prévision 2021 (cf. dépenses chapitre 67). Pour l'année 2022, une production d'énergies supérieure à celle de l'année 2021 (aucun arrêt technique programmé sur 2022) soit + 70 K€ par à 2021.

B. Section d'investissement BP 2022 avec reprise anticipée des résultats 2021

		DEPENSES	100	
CHAPITE	MONTANT	LIBELLE	ARTICLE	CHAPITRE
001	435 855,26 €	Remboursement emprunt	1641	16
	13 500,00 €	Changement onduleurs et panneaux CT	2188	21
040	36 898,39 €	Amortissement subvention	13911	O40
	486 253,65 €	Total		

		RECETTES	
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
001		Résultat d'investissement reporté 2021	441 141,96 €
	28157	DAP TVME process	345 000,00 €
040	28138	DAP TVME Bâtiment	20 000,00 €
040	28181	DAP panneaux CT	100 449,55 €
9	28188	DAP panneaux CT	3 409,73 €
		Total	910 001,24 €

Un budget 2022, en suréquilibre lié à l'excédent d'investissement reporté 2021 (001).

> Structure de la section d'investissement par types d'énergies (avec résultat reporté 2021)

	1000	DEPEN	ISES D'INVESTISS	EMENT					RECET	TES D'INVESTISS	EMENT		
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICTE	% BP TOTAL	TOTAL	%
16	375 000,00 €	86%	60 855,26 €	14%	435 855,26 €	90%	001	433 747,59 €	98%	7 394,37 €	2%	441 141,96 €	48%
21	. €	0%	13 500,00 €	100%	13 500,00 €	3%	040	365 000,00 €	78%	103 859,28 €	22%	468 859,28 €	52%
040		0%	36 898,39 €	100%	36 898,39 €	8%							
TOTAL	375 000,00 €	77%	111 253,65 €	23%	486 253,65 €	100%	TOTAL	798 747,59 €	88%	111 253,65 €	12%	910 001,24 €	100%

La structure de la section d'investissement en dépense est composée principalement du remboursement en capital de la dette, 90 % du montant des dépenses. Au titre de l'exercice 2022, quelques travaux sont prévus sur la centrale photovoltaïque (onduleurs et panneaux)

En recette d'investissement, la structure est exclusivement constituée des amortissements comptables (chapitre 040). Dans le cadre du vote ce budget, une reprise du résultat 2021 est intégrée à hauteur de 441 K€ (chapitre 001).

C. Etat de la dette BP énergie renouvelable 2022

PRETEUR ET N° EMPRUNT		DUREE TAUX	TAUV	CDD DDUT 2022		CDD FIN 2022			
PRETEUR ET N'EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUKEE	TAUX	CRD DBUT 2022	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CRD FIN 2022	
	92		CENTRE DE TRI / PANNE	AUX					
CREDIT FONCIER 1015 704 P		20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	608 552,48 €	60 855,26 €	30 788,54 €	91 643,80 €	547 697,22 €	
			TVME PROCESS						
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	4 875 000,00 €	375 000,00 €	112 793,88 €	487 793,88 €	4 500 000,00 €	
	8 750 000 €		TOTAL	5 483 552,48 €	435 855,26 €	143 582,42 €	579 437,68 €	5 047 697,22	



La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette au 01/01/2022 s'élève à 5.48 M€. Cet encours sera porté à 5,05 M€ à fin 2022.

Synthèse des principaux faits marquants du budget primitif « énergie renouvelable » 2022

- Stabilisation des recettes de revente d'électricité par rapport au CA 2021.
- Augmentation des recettes de biométhane par rapport au CA 2021 : + 9 %
- Reversement au Budget Général proche de celui du CA 2021 : 4 %

II - Budget primitif principal 2022

A. <u>Section de fonctionnement budget primitif 2022 avec reprise anticipée des résultats</u> 2021

D	EPENSES	RECETTES				
CHAPITRES	BP 2022	CHAPITRES	BP 2022			
011	31 649 930,72 €	002	1 368 176,20 €			
012	1 414 165,00 €	013	- €			
023	22 000,00 €	042	499 674,50 €			
042	3 380 424,06 €	70	9 000,00 €			
65	110 759,60 €	74	30 071 002,27 €			
66	824 971,00 €	75	5 463 597,41 €			
67	8 700,00 €					
68	500,00 €					
TOTAL	37 411 450,38 €	SS TOTAL	37 411 450,38 €			

Le Budget Primitif 2022 est équilibré en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à hauteur de 37.41 M€. Ce budget s'équilibre avec consommation totale de nos excédents de fonctionnement 2021 (chapitre R-002 = 1.37M€)

> Structures des principaux articles par chapitres en dépenses de fonctionnement

Afin de mieux comprendre le budget « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

CHAPITRES	ARTICLES	BP 2022	% BP 2022
011-Charges à caractère général		31 649 930,72 €	84,6%
	611-Contrats d'exploitation	30 267 856,00 €	80,9%
	63512-Taxes foncières	537 800,00 €	
	6XX-Autres dépenses	844 274,72 €	
012-Charges de personnel et frais assimilés		1 414 165,00 €	3,8%
023-Virement à la section d'investissement		22 000,00 €	0,1%
042-Opérations d'ordres	68XX-Dotations aux amortissements	3 380 424,06 €	9,0%
65-Autres charges de gestion courante		110 759,60 €	0,3%
	653X-Indemnités élus	59 000,00 €	
	657XX-Subventions versées	23 000,00 €	
	65XX-Autres	17 520,00 €	
66-Charges financières	66XX-Intêrets d'emprunts	824 971,00 €	2,2%
67-Charges exceptionnelles	67XX	8 700,00 €	0,0%
68-Provisions	68XX-Dotations aux amortissements	500,00€	0,0%
Total		37 411 450,38 €	100,0%

Les dépenses liées aux contrats de prestations de services (article 611) représentent 80.9 % des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit de contrats pluriannuels :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries,
- De traitement des déchets sur des unités externes.
- ...



Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « amortissements » (9 %) et « charges financières » (2.2%). Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les charges de personnels et autres charges représentent, quant à eux, 7.85%. Elles correspondent aux charges de personnels (administratif, technique et gardiens de déchèteries), aux indemnités des élus et aux dépenses de fonctionnement courantes (taxes foncières, communication, subventions, charges diverses).

> Structures des principaux articles par chapitres en recettes de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	BP 2022	% BP 2022
002-Résultat de fonctionnement 2021		1 368 176,20 €	3,7%
042-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	499 674,50 €	1,3%
70-Produits des services	70388-Passages en déchèterie pro Douaisis Agglo	9 000,00 €	0,0%
74-Dotations, subventions et participations	300	30 071 002,27 €	80,4%
	74758-contributions EPCI	25 323 502,27 €	67,7%
	7478-Soutiens matériaux	4 747 500,00 €	12,7%
75-Autres produits de gestion courante		5 463 597,41 €	14,6%
	7561-Reversement BP énergie 2022	491 800,41 €	
	7588-Valorisations matériaux	3 636 297,00 €	9,7%
	7588-Facturation vide de tri	1 335 500,00 €	3,57%
TOTAL		37 411 450,38 €	100,0%

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Les contributions (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : 67.7 %

EPCI	COMPETENCES	BP 2022		
CAHC	OBLIGATOIRE	9 896 050,29 €		
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	11 117 552,79 €		
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	3 188 554,11 €		
DOUAISIS AGGLO	FACULTATIVE	1 121 345,08 €		
TOTAL	TOTAL			

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets).

• Les soutiens des Eco-organismes (article 7478) : Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ... : 12.7%

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVDAD et recyclée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/tonne par Citeo.

Les recettes de revente de matériaux (article 7558) : 9.7%

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux issus des bennes de déchèteries (ferraille et cartons), et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction des cours de ces matières sur les marchés nationaux et mondiaux. Ces recettes sont donc susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés de reprise bénéficient de prix plancher.

• Les recette de vide de tri : 3.6 %

Cette recette « vide de tri » correspond au gisement de la collecte sélective des producteurs extérieurs (hors territoire du syndicat) traité par le SYMEVAD qui donne lieu à une facturation de la part du syndicat.

> Section de fonctionnement : Evolution par chapitres BP 2022/CA 2021 (hors résultats reportés)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRES	BP 2022	BP 2021	CA 2021	VARIATION BP 2022/CA 2021	%	CHAPITRES	BP 2022	BP 2021	CA 2021	VARIATION BP 2022/CA 2021	%
011	31 649 930,72 €	30 833 791,10 €	30 456 933,65 €	1 192 997,07 €	4%	013	- €	500,00€	- €	. €	0%
012	1 414 165,00 €	1 385 236,00 €	1 364 003,66 €	50 161,34 €	4%	042	499 674,50 €	498 200,05 €	498 200,05 €	1 474,45 €	0%
023	22 000,00 €	44 212,68 €	- €	22 000,00 €	100%	70	9 000,00 €	33 000,00 €	24 025,00 €	- 15 025,00 €	-63%
042	3 380 424,06 €	3 343 587,37 €	3 343 587,37 €	36 836,69 €	1%	74	30 071 002,27 €	29 221 223,31 €	29 471 051,10 €	599 951,17 €	2%
65	110 759,60 €	99 520,00 €	98 107,43 €	12 652,17 €	13%	75	5 463 597,41 €	5 015 611,60 €	4 974 538,16 €	489 059,25 €	10%
66	824 971,00 €	833 269,08 €	805 656,38 €	19 314,62 €	2%	77	- €	488 000,00 €	489 301,46 €	- 489 301,46 €	
67	8 700,00 €	6 400,00 €	5 712,93 €	2 987,07 €	52%						
68	500,00€	420,00€	419,42 €	80,58 €	19%						
	37 411 450,38 €	36 546 436,23 €	36 074 420,84 €	1 337 029,54 €	4%	TOTAL	36 043 274,18 €	35 256 534,96 €	35 457 115,77 €	586 158,41 €	2%

Le tableau ci-dessus retrace les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitres entre le budget primitif 2022 et le compte administratif 2021 (hors résultats reportés).

Ainsi, les dépenses de fonctionnement du BP 2022 augmentent de 4 % par rapport au compte administratif 2021, dans le même temps les recettes de fonctionnement progressent de l'ordre de 2%. Au global, pour la section de fonctionnement, une augmentation nette d'environ 750 K€ par rapport à 2021, financée par le relèvement de la contribution de nos EPCI membres (+4 % sur 2022) et par l'amélioration des recettes de revente des matériaux.

Les principales variations par chapitres budget primitif 2022/compte administratif 2021

En dépenses

• Chapitre 011 - charges à caractère général : + 4%

C'est la part essentielle des coûts de fonctionnement supportés par le SYMEVAD (84.6% du budget en 2022). Il s'agit principalement des **contrats de prestations de service** pour la gestion des déchets du territoire (80.9 % en 2022).



Une évolution de + 4 % par rapport au compte administratif 2021. Cette hausse s'explique de 2 façons :

Premièrement, une forte hausse de la TGAP (Taxe Générale pour les Activités Polluantes) sur les contrats de prestation de service traités en Centre d'enfouissement. Sur l'année 2022, une évolution de + 8 € la tonne par rapport à 2021 (37 €/tonne sur 2021) soit au global pour les tonnages concernés (les refus de tri, les encombrants en PAP, le « tout venant » des déchèteries) une hausse d'environ **506 k€.**

Deuxièmement, la révision annuelle des prix sur ces mêmes contrats de prestation de service. En effet, la majorité des marchés passés par le SYMEVAD sont soumis à des formules annuelles de révision des prix (marchés d'exploitation des sites de traitement, marchés de prestation d'élimination des déchets, etc.). Or, en 2022, la plupart des indices intégrés aux formules de révision ont subi une forte inflation impactant nos différents marchés d'exploitation et de traitements de déchets. Un coût supplémentaire estimé à **630 K€** par rapport à 2021.

Il est à préciser que dans le cadre du vote du budget primitif 2022, le SYMEVAD envisage une baisse des tonnages traités sur l'ensemble du gisement déchet, soit une baisse de 3.5 % par rapport à 2021 (qui avait subis une forte hausse probablement causé par la situation sanitaire).

En conclusion sur 2022, l'augmentation de la TGAP associé à la hausse de la révision des prix sur nos contrats de prestations de service, expliquent la majeure partie de la hausse des dépenses à caractère général de plus **1.2 M€** par rapport à 2021.

Les autres postes de dépenses évoluent peu et nous constatons, pour les dépenses de la section de fonctionnement 2022., une augmentation de 1.33 M€ par rapport au compte administratif 2021.

En recettes

Chapitre 74-Soutiens des éco-organismes et contributions des agglomérations membres

Une hausse constatée de 2 % sur ce poste de recettes, comprenant à la fois les soutiens des éco-organismes et les contributions de nos agglomérations membres.

S'agissant des soutiens des éco-organismes (12.7 %), une variation de - 388 K€ par rapport à 2021, correspondant à des soutiens exceptionnels (2019 et 2020) encaissés sur l'année 2021. En neutralisant ces soutiens exceptionnels, les recettes 2022 des éco-organismes sont maintenues à un niveau équivalent à l'année 2021.

Pour la partie « contributions des agglomérations membres », premier poste de recettes (67.7 %) du SYMEVAD, et variable d'ajustement du budget, une augmentation de l'ordre de 987 K€ par rapport à 2021, permettant ainsi d'équilibrer la section de fonctionnement après utilisations des excédents antérieurs (1.368 M€)

• Chapitre 75-Autres produits de gestion courantes : + 10 %

Ce chapitre comprend à la fois la valorisation des matériaux, la commercialisation du vide de tri, ainsi que le reversement du budget énergie renouvelable.

Valorisation des matériaux : + 36 %

Les reventes de matériaux valorisables, 9.7 % des recettes de fonctionnement 2022 (plastique, papier, carton aluminium, acier, verre) sont soumises à des variations liées au marché. En effet, les prix de reprise des industries du recyclage s'adossent à des « mercuriales » évoluant mensuellement.

Les cours des matériaux recyclables vendus par le SYMEVAD ont considérablement chuté en 2020, puis ont subi une hausse spectaculaire en 2021, qui s'est même accentué début 2022. Les indicateurs à courts termes semblent rester favorables pour l'année 2022. Une évolution de ce poste de presque 817 K€ est prévue au budget 2022.

Commercialisation du vide de tri : - 14 %

Une diminution des recettes « vide de tri », liée exclusivement aux travaux programmés sur le dernier trimestre 2022 pour le passage en extension des consignes de tri sur le centre de tri d'Evin Malmaison. Une baisse de ce poste évaluée à 234 K€.

Reversement du budget énergie :

Pour l'exercice 2022, un reversement au budget principal sensiblement identique (491 K€) à celui de 2021 (512 K€).

• Chapitre 77-produits exceptionnels:

Sur l'année 2021, un encaissement d'une recette exceptionnelle a été perçu pour un litige contractuel avec l'exploitant (2019) du TVME, Dalkia Waste Energy, relatif à un défaut d'entretien constaté à la clôture du marché (418 K€).

Plus aucunes inscriptions budgétaires sur 2022

Au global pour les recettes de la section de fonctionnement 2022, nous constatons une augmentation de plus 586 K€ par rapport à 2021.

> Section de fonctionnement : Coûts nets par service budget primitif 2022

La présentation des coûts nets (recettes – dépenses) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

Le tableau présenté ci-dessous permet ainsi de connaître le coût pour chaque filière de traitement ou services.

	BP 2022	CA 2021	BP/CA	%
Traitement des OMR	20 558 667,34 €	19 492 535,50 €	1 066 131,84 €	5,47%
Collecte sélective	- 3885906,41€	- 3 859 398,38 €	- 26 508,03 €	0,69%
Traitement des encombrants hors décheteries	886 864,07€	973 533,22 €	- 86 669,15€	-8,90%
Traitement des déchets verts	1 740 788,08 €	1 572 317,23 €	168 470,85 €	10,71%
Traitement des déchets en décheteries	4 941 296,47 €	4 454 113,05 €	487 183,42 €	10,94%
Service prévention	363 066,91 €	319 994,19 €	43 072,72 €	13,46%
Service communication	82 539,00 €	76 856,61 €	5 682,39€	7,39%
Service général	837 061,99 €	784 668,20 €	52 393,79 €	6,68%
HDQ Douaisis AGGLO	1 145 301,02 €	1 138 224,95 €	7 076,07€	0,62%
Virement section d'investissement	22 000,00 €	- €	22 000,00 €	100,00%
Sous total coûts nets	26 691 678,47 €	24 952 844,57 €	1 738 833,90 €	6,97%
Contributions EPCI	- 25 323 502,27€	- 24 335 539,50 €	- 987 962,77€	4,06%
Sous total après contributions	1 368 176,20 €	617 305,07 €	750 871,13 €	121,64%
Excédent N-1	- 1368176,20€	- 1985 481,27€	617 305,07€	-31,09%
Excédent fin d'année	- €	1 368 176,20 €		

B. Section d'investissement budget primitif 2022 avec reprise anticipée des résultats 2021

	DEPENSES			RECETTES					
CHAPITRE	RAR 2021	BP 2022	TOTAL BP 2022	CHAPITRE	RAR 2021	BP 2022	TOTAL BP 2022		
040 - Opérations d'ordre		499 674,50 €	499 674,50 €	001 - Excédent d'investissement reporté		3 133 890,03 €	3 133 890,03 €		
O41 - Opérations patrimoniales		6 862,50 €	6 862,50 €	021 - Virement de la section de fonctionnement		22 000,00 €	22 000,00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 992 239,00 €	2 992 239,00 €	040 - Opérations d'ordre		3 380 424,06 €	3 380 424,06 €		
20 - Immobilisations incorporelles	227 670,00 €	830 850,35 €	1 058 520,35 €	13 - Subventions d'investissement		110 000,00 €	110 000,00 €		
204 - Subventions d'équipement versées			- €	16-Emprunts mobilisés		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 161 106,50 €	247 547,50 €	1 408 654,00 €	45-Opérations pour compte de tiers	6 459,00 €		6 459,00 €		
23 - Immobilisations en cours	2 600,00 €	1 785 700,24 €	1 788 300,24 €	O41 - Opérations patrimoniales		6 862,50 €	6 862,50 €		
45-Opérations pour compte de tiers	5 385,00 €		5 385,00 €						
TOTAL	1 396 761,50 €	6 362 874,09 €	7 759 635,59 €	TOTAL	6 459,00 €	7 753 176,59 €	7 759 635,59		

Le Budget Primitif 2022 est équilibré en section d'investissement, en dépenses et en recettes à hauteur de 7.75 M (restes à réaliser inclus). Ce budget d'investissement 2021, s'équilibre d'une part avec une consommation totale de notre excédent d'investissement 2021 (R-001-3.133 M), et d'autre part la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 1.1M \in sur l'année 2022, pour les travaux relatifs aux passages des extensions des consignes de tri (collecte sélective).

Les principaux chapitres en dépenses d'investissement

• Chapitre 16-Emprunts: 39 %

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

• Les chapitres 20, 21 et 23 (restes à réaliser 2021 inclus) : 55 %

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), de l'acquisition de biens meubles et immeubles (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Ci-dessous un tableau synthétique des investissements par chapitre et service pour l'année 2022.

SERVICE	NATURE	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
	Matériels informatique		5 000,00 €		5 000,00 €
GENERAL	Véhicules de service		29 920,00 €		29 920,00 €
		- €	34 920,00 €	- €	34 920,00 €
PREVENTION	Matériels de compostage		50 000,00 €		50 000,00 €
	Etudes et AMO extension des consignes de tri	706 568,35 €			706 568,35 €
	Avances et travaux extension des consignes de tri			1 272 608,22 €	1 272 608,22 €
CENTRE DE TRI	Caissons compacteurs		9 968,00 €		9 968,00 €
	Travaux divers centre de tri		10 000,00 €		10 000,00 €
		706 568,35 €	19 968,00 €	1 272 608,22 €	1 999 144,57 €
RESSOURCERIE	Travaux divers		8 000,00 €		8 000,00 €
	Etudes et AMO construction STEP	277 652,00 €			277 652,00 €
	Acquisition terrain STEP		66 528,00 €		66 528,00 €
TVME	Avances construction STEP			137 600,00 €	137 600,00 €
IVME	GER TVME 2021		1 000 000,00 €	0,00 € 10,00 € 10,00 € 1272 608,22 € 18,00 € 1272 608,22 € 18,00 € 1272 608,22 € 10,00 € 137 600,00 € 137 600,00 € 170 000,00 €	1 000 000,00 €
	Etude de faisabilité chaufferie CSR	33 300,00 €			33 300,00 €
		310 952,00 €	1 066 528,00 €	137 600,00 €	1 515 080,00 €
cvo	Passerelle de bâchage CVO Vitry		49 505,00 €		49 505,00 €
HDQ MUTUALISE	Containers réemplois		27 000,00 €		27 000,00 €
	Etude pour dispositif de contrôle d'accès sur les déchèteries du Douaisis	25 000,00 €			25 000,00 €
	Travaux et installation dispositif de contrôle d'accès sur les déchèteries du Douaisis			170 000,00 €	170 000,00 €
	Moe travaux de mise en conformité réglementaire déchèterie de Cuincy	16 000,00 €			16 000,00 €
HAUT DE QUAI DOUAISIS	Travaux de mise en conformité réglementaire déchèterie de Cuincy			200 000,00 €	200 000,00 €
HAUT DE QUAI DOUAISIS	Etude et travaux gestion des eaux déchèterie arleux		84 900,00 €		84 900,00 €
	Travaux divers de petites réparation sur l'ensemble des déchèteries		37 833,00 €	1 272 608,22 € 9 968,00 € 10 000,00 € 19 968,00 € 1 272 608,22 € 8 000,00 € 66 528,00 € 137 600,00 € 1 000 000,00 € 1 137 600,00 € 1 170 000,00 € 27 000,00 € 27 000,00 € 37 833,00 € 37 833,00 € 378 092,02 € 30 000,00 €	45 925,02 €
	Pose armoire métallique TGBT déchèterie sin le noble		30 000,00 €		30 000,00 €
		41 000,00 €	152 733,00 €	378 092,02 €	571 825,02 €
102	TOTAL	1 058 520,35 €	1 408 654,00 €	1 788 300,24 €	4 255 474,59 €

Dans cette programmation budgétaire 2022, plusieurs investissements sont issus du Programmes d'Investissements Pluriannuels (PPI) :

Centre de tri des emballages ménagers

La règlementation actuelle prévoit qu'au 31 décembre 2022 toutes les collectivités devront être passées à l'Extension des Consignes de Tri. Cela signifie l'acceptation de nouvelles résines plastique dans la collecte sélective des emballages augmentant à la fois les tonnages, les volumes et la typologie des déchets à trier.

Le montant de l'investissement pour un équipement de 30 000 Tonnes par an de capacité est évalué à **15.5 M€** sur l'année 2022 et 2023. Il est prévu également une subvention obtenue auprès de l'ADEME et de CITEO de l'ordre de **15 %** du montant du projet. Enfin, une mobilisation d'emprunt pour le cout net du programme.

Unité TVME

Il est prévu, La construction d'une Station de traitement des effluents azotées (STEP) en 2022/2023 pour un montant de 2,9 M€, permettant d'améliorer très sensiblement les rejets liquides du TVME vers la station d'épuration d'Hénin-Beaumont. Un autofinancement à hauteur de 1 M€ (subvention 2021) et un emprunt mobilisé pour 1.9 M€ sur l'année 2023 financeront ce projet.

Gestion du haut de quai douaisis AGGLO

Des travaux budgétisés uniquement sur l'année 2022 et autofinancés intégralement.

- ✓ Mise en place d'un dispositif d'accés et de contrôles sur l'ensemble des déchèteries estimée à 195 K€
- ✓ Mise en conformité de la déchèterie de arleux pour 216 K€
- ✓ Mise en conformité de la déchèterie de arleux pour 85 K€
- ✓ Des dépenses diverses de travaux et d'équipemnts pour 76 K€

Les principaux chapitres en dépenses d'investissement

• Chapitre 001-Excédent d'investissement 2021 : 40.5 %

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2021, repris dans le vote du budget primitif 2022. Cet excédent d'investissement 2021 (4.17 M€), permet de financer une grande partie des investissements programmés sur l'année 2022.

• Chapitre 040-Amortissement comptable: 43 %

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif immobilisé.

• Chapitre 16-Emprunt mobilisés : 14 %

Un emprunt budgétisé à hauteur de 1.1€ M€ sur l'exercice 2022. Cet emprunt a pour but de financer le reliquat des dépenses non couvertes par des ressources propres. Fléchage de l'emprunt sur le programme d'investissement relatif à l'extension des consignes de tri (centre de tri).



C. Etat de la dette Budget primitif « principal 2022 »

L'encours de dette au 01/01/2022 s'élève à 37.87 M€ et s'établira à 34.90 M€ à fin 2022.

Comme évoqué précédemment un nouvel emprunt sera contracté courant 2022. (1.1 M€ non compris dans l'état de la dette).

ETABLISSEMENT ET N° EMPRUNT	NOMINAL	DUREE TAUX		CRD DEBUT 2022	ANNUITE 2022			CRD FIN 2022
ETABLISSEMENT ET N° EMPKUNT	NOMINAL	DUKEE	IAUX	CKD DEBUT 2022	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CKD FIN 2022
		CENTRE	DE COMPOSTAGE	77	2			%: :-
Caisse d'épargne № 20120321-Sin le Noble mise à disposition	1 376 871 €	20 ans 25/12/04 au 25/12/2024	Taux fixe 4,03 % ANNUEL	295 320 €	94 936 €	11 901 €	106 838 €	200 384 €
Banque Postale № MON515804EUR-Vitry en Artois	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 867 500 €	90 000 €	32 641 €	122 641 €	1 777 500 €
Crédit agricole №1000500058-Vitry en Artois	3 250 000 €	25 ans 10/102017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 % Rbst trim /K constant	2 697 500 €	130 000 €	44 499 €	174 499 €	2 567 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Céssion Banque Postale) N®MON523777EUR-Vitry en Artois	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0.99 % Rbst trim /K constant	1 417 500 €	210 000 €	13 254 €	223 254 €	1 207 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Céssion Banque Postale) N°MON523779EUR-Vitry en Artois	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 479 000 €	68 000 €	25 872 €	93 872 €	1 411 000 €
TOTAL EMPRUNT CVO	10 676 871 €			7 754 820 €	592 936 €	128 167 €	721 103 €	7 163 884 6
		RE	SSOURCERIE					9
Crédit agricole Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99	192 117 €	34 768 €	7 665 €	42 434 €	157 349 €
		NOUVE	AU CENTRE DE TRI					
Société générale Emprunt Tirage n° 1 -N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 % Remb k et Int trimestriel / K constant	600 000 €	75 000 €	23 222 €	98 222 €	525 000 €
Société générale Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 % Remb k trim / int mensuel / K cosntant	2 843 750 €	325 000 €	88 167 €	413 167 €	2 518 750 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	8 000 000 €			3 443 750 €	400 000 €	111 388 €	511 388 €	3 043 750 6
			TVME					
Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 % Mensuel	1 490 787 €	212 079 €	60 933 €	273 012 €	1 278 708 €
CDC Nº 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable / livret A + 1 % trimestriel / K constant	16 204 545 €	1 045 455 €	295 000 €	1 340 455 €	15 159 091
Société générale № 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 % Rbst annuel / K constant	3 250 000 €	250 000 €	75 722 €	325 722 €	3 000 000 €
Caisse d'épargne		20 ans	Taux fixe 2,37 %	4 875 000 €	375 000 €	112 205 €	487 205 €	4 500 000 €
BEI / № 20140247	7 500 000 €	31/03/2015 au 31/12/2034	Rbst trim /K constant					
Banque Postale № MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1.28 % Rbst trim /K constant	501 667 €	46 667 €	6 197 €	52 864 €	455 000 €
Caisse Francaise de financement Locale (Céssion Banque Postale) N° M0N523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 % Annuel /K constant	160 000 €	13 333 €	2 192 €	15 525 €	146 667 €
TOTAL EMPRUNT TVME	39 400 000 €			26 481 998 €	1 942 533 €	552 249 €	2 494 783 €	24 539 465
TOTAL EMPRUNT	58 776 871 €			37 874 686 €	2 970 238 €	799 470 €	3 769 708 €	34 904 448

Synthèse des emprunts 2021 budget principal

Synthèse des principaux faits marquants du budget primitif « principal » 2022

- ✓ Les coûts nets de traitement des déchets sont en augmentation par rapport au compte administratif 2021 de + 6.97 % (hors contributions des agglomérations membres et utilisation des réserves financières de fonctionnement du syndicat). Cette progression des coûts nets est liée essentiellement à la hausse des dépenses (TGAP et révisions de prix des contrats de prestations de services « traitements des déchets »), partiellement compensée par les cours de reprise des matériaux favorables sur 2022.
- ✓ Un relèvement des contributions de nos EPCI membres de + 4 % comparé à 2021.
- ✓ Utilisation intégrale de l'excédent de fonctionnement 2021 (1.368 M€)
- ✓ Les investissements sur 2022, concernent le démarrage de l'extension des consignes de tri ainsi que la création d'une station d'épuration pour le TVME. L'amélioration et la mise aux normes des déchèteries du territoire DOUAISIS AGGLO